

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION :** 11 décembre 2025

**DATE D'AFFICHAGE :** 11 décembre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

<b>En exercice :</b>	<b>33</b>
<b>Présents :</b>	<b>23</b>
<b>Votants :</b>	<b>27</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme CHIARETTO	(procuration Mme BATHILY)
Mme DUBOIS	(procuration Mme. ARENOU)
Mme BAUDRY	(procuration Mme CHERGUI)
M. JALLOT	(procuration M. LONGEAULT)

**Absents**

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A CONCLURE UNE CONVENTION  
D'ASSISTANCE RETRAITE C.N.R.A.C.L. AVEC LE C.I.G. DE LA GRANDE COURONNE  
2026-2028**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 24 et 25,

**VU** le projet de convention,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur BONNEAU Jérôme, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines, à la Communication et au Numérique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DÉCIDE** :

**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à conclure une convention d'assistance retraite CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne telle qu'annexée.

**DIT** que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pourra, dans le cas où la commune de Chanteloup-les-Vignes effectuera la demande, prendre en charge les dossiers suivants :

- Le dossier de demande d'avis préalable CNRACL
- Le dossier de demande de retraite
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées permettant l'établissement des Relevés Individuels de Situation (RIS) et des Estimations Indicatives Globales (EIG) devant être transmises à la CNRACL.
- Le rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC
- La demande de régularisation de services

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif, chapitre 012.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 22 décembre deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20251222-2025-DEL84-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025